

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Salvatex
Code des commerces : B20-030
Ligne de produits:

UFI: E5Q1-804C-A00X-4R9U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Cintre parfumé
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145;
www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:
Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07, GHS09 - Attention



Code(s) des mentions de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Dihydro Terpinyl Acetate (multi), Eucalypto, 3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol, 3-acetate, [3R-(3a, 3aβ, 6a, 7β8aa)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methan, 3,7-DIMETHYLOCTAN-3-OL, Cariophyllene, Oxacyclohexadecan-2-one, Geraniol, 6-Octen-1-Ol, 3,7-Dimethyl, Acetate nopyle.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,00 %

UFI: E5Q1-804C-A00X-4R9U

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

| Substance | Concentration[w/w] | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|---|--------------------|---|-------|------------|-----------|-------------------------------|
| Terpineol, acetate | >= 5 < 15% | Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 5.075,0 mg/kg | ND | 8007-35-0 | 232-357-5 | ND |
| Isobutyl salicylate - FEMA 2213 | >= 5 < 15% | Acute Tox. 4, H302 ATE oral = 1.560,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg | ND | 87-19-4 | 201-729-9 | ND |
| (3E)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one; (3R,5R)-3,5,6,6-tetramethyl-4-methylideneheptan-2-one; (3R,5S)-3,5,6,6-tetramethyl-4-methylideneheptan-2-one | >= 5 < 15% | Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 | ND | ND | 939-627-8 | 01-2119980 043-42-000 0 |
| cinéole - FEMA 2465 | >= 1 < 5% | Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, H317 ATE oral = 2.480,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg | ND | 470-82-6 | 207-431-5 | 01-2119967 772-24 |
| bornane-2-one - FEMA 2230 | >= 1 < 5% | Flam. Sol. 2, H228; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 2, H371 ATE oral = 1.310,0 mg/kg ATE inhal = 500,0mg/l/4 h | ND | 76-22-2 | 200-945-0 | ND |
| Terpineol - FEMA 0 | >= 1 < 5% | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 4,8mg/l/4 h | ND | 8000-41-7 | 232-268-1 | 01-2119553 062-49-xxxx |
| acétate de linalyle - FEMA 2636 | >= 1 < 5% | Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 14.550,0 mg/kg ATE dermal = 13.360,0 mg/kg | ND | 115-95-7 | 204-116-4 | 01-2119454 789-19-000 0 |
| [3R-(3 α ,3 α β ,6 α ,7 β ,8 α)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene | >= 1 < 5% | Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg | ND | 67874-81-1 | 267-510-5 | ND |

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

| Substance | Concentration[w/w] | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|--------------------------------------|---------------------|---|--------------|----------|-----------|-------------------------------|
| | | ATE dermal = 5.000,0 mg/kg ATE inhal = 13.000,0mg/l/4 h | | | | |
| 3,7-diméthyl-octane-3-ol - FEMA 3060 | >= 1 < 5% | Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 4.500,0 mg/kg ATE inhal = 0,9mg/l/4 h | ND | 78-69-3 | 201-133-9 | 01-2119638 275-36 |
| pentadécane-15-olide - FEMA 2840 | >= 0,1 < 1% | Skin Sens. 1, H317 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg | ND | 106-02-5 | 203-354-6 | ND |
| géraniol - FEMA 2507 | >= 0,1 < 1% | Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318 ATE oral = 3.500,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg ATE inhal = 0,5mg/l/4 h | 603-241-00-5 | 106-24-1 | 203-377-1 | 01-2119552 430-49-000 0 |
| acétate de nopyle - FEMA 0 | >= 0,1 < 1% | Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 3.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg | ND | 128-51-8 | 204-891-9 | 01-2119982 322-38-000 0 |
| beta-Caryophyllene - FEMA 2252 | >= 0,1 < 1% | Asp. Tox. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 4, H413 1 1 ATE oral > 5.000,0 mg/kg | ND | 87-44-5 | 201-746-1 | ND |
| Citronellol | >= 0,1 < 1% | Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 3.450,0 mg/kg ATE dermal = 2.650,0 mg/kg ATE inhal = 1,3mg/l/4 h | ND | 106-22-9 | 203-375-0 | 01-2119453 995-23-000 0 |
| cedr-8(15)-ene | >= 0,1 < 1% | Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 5.000,0 | ND | 546-28-1 | 208-898-8 | ND |

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

| Substance | Concentration[w/w] | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|--|---------------------|--|-------|----------|-----------|-------|
| | | mg/kg | | | | |
| Reaction mass of allyl (2-methylbutoxy)acetate and allyl (3-methylbutoxy)acetate | >= 0,1 < 1% | Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 1 1 | ND | ND | 916-328-0 | ND |
| alpha-Cedrene - FEMA 0 | >= 0,1 < 1% | Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 10 10 | ND | 469-61-4 | 207-418-4 | ND |

Valeurs fractionnées globales

| | | | |
|--------------|-------------|-------------|--------------|
| H411 = 19,41 | H319 = 6,71 | H315 = 6,80 | H317 = 15,00 |
| H302 = 10,25 | H318 = 0,50 | H228 = 3,00 | H332 = 3,00 |
| H371 = 3,00 | H226 = 4,00 | H400 = 1,60 | H410 = 1,35 |
| H304 = 0,65 | H413 = 0,30 | H335 = 0,30 | H312 = 0,25 |
| H373 = 0,25 | | | |

RUBRIQUE 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation.

Ne pas fumer.

Fournir une ventilation adéquate.

Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

cedr-8(15)-ene:

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

- Substance: bornane-2-one

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 17,632 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 10 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 4,348 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 1,71 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,139 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,171 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,017 (mg/kg/Sédiment)

STP = 1 (mg/l)

Sol = 0,013 (mg/kg Sol)

- Substance: Terpeneol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,8 (mg/m³)

- Substance: acétate de linalyle

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,75 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,68 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

- Substance: géraniole

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 161,6 (mg/m³)

- Substance: Citronellol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 161,6 (mg/m³)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|---|--|--------------------------|
| État physique | liquide absorbé par support inerte (cellulose) | |
| Couleur | nas pertinent | |
| Odeur | caractéristique | |
| Seuil olfactif | non déterminé | |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé | |
| Inflammabilité | pas inflammable | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé | |
| Point d'éclair | > 60 °C | ASTM D92 |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé | |
| Température de décomposition | non déterminé | |
| pH | nas pertinent | |
| Viscosité cinématique | non déterminé | |
| Solubilité | nas pertinent | |
| Solubilité dans l'eau | non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé | |
| Pression de vapeur | nas pertinent | |
| Densité et/ou densité relative | nas pertinent | |
| Densité de vapeur relative | non déterminé | |
| Caractéristiques des particules | non déterminé | |

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucunes données disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,00 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 14.471,2 mg/kg

ATE(mix) dermal = 440.000,0 mg/kg

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: bornane-2-one: Inhalation, rat: CL50 = 500 mg / m3;

DL50 Oral - souris - 1,310 mg / kg

géraniol: DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3500

DL50 Dermique (lapin) (mg/kg de poids corporel) => 5000

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs/poussières/aérosols/fumées (mg/l/4h) : 0,5

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Terpeneol: Peau lapin irritant-Draize l'essai

acétate de linalyle: Acétate de linalyle (100 %) semble être sévèrement irritant pour la peau de lapin et modérément irritant pour la peau du cobaye. Dans un test avec application de reliés miniature de l'acétate de linalyle 0,05 g sous un patch pendant 48 heures, aucune irritation a été observée.

Acétate de linalyle en Application de l'acétone (33 %) à l'arrière des hommes volontaires sans allergies connues pendant 48 heures sous occlusion n'induit pas de signes d'irritation jusqu'à 120 heures après le retrait du patch.

géraniol: skn-rbt 100 mg/24H SEV

skn-gpg 100 mg/24H SEV

skn-man 16 mg/24H SEV

alpha-Cedrene: Peau-lapin

Résultat : Irritation de la peau

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

géraniol: Yeux-lapin

Résultat : Risque de lésions oculaires graves. -12:00 am

(Directive 67/548/CEE, l'annexe V, b. 5.)

Terpeneol: Irritation des yeux-lapin-légère yeux Draize l'essai

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Salvatex

Publié le 07/02/2020 - Ver. n. 2 du 09/03/2023

11 / 17

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

géraniol: Cochon d'Inde

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: acétate de linalyle: 14550 Rat LD50 (mg/kg p.c.)

Souris 13360 LD50 (mg/kg p.c.)

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: acétate de linalyle: L'exposition par inhalation de souris à Swiss de linalyle acétate 2,74 mg/L d'air pendant 90 minutes a conduit à réduire l'activité motrice par rapport aux témoins non traités. L'effet était plus grave pour les souris d'âge 6-8 semaines (jusqu'à 100 % de réduction) que chez les souris de 6 mois (jusqu'à 81 % de réduction). Une relation avec la dose était suspectée, basée sur les résultats (non signalés) de test distinct avec une double dose dans le vieux souris (Réf. 16).

Relativement aux substances contenues:

Terpineol, acetate:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5075

Isobutyl salicylate:

Oral LD50 - Rat - 1 560 mg/kg

DL50 orale - Souris - 5 100 mg/kg

peau lapin LD50 > 5000 mg/kg

Toxicologie alimentaire et cosmétique. Volume 13, page. 813, 1975.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1560

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

cinéole:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2480

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

bornane-2-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1310

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 500

Terpineol:

DL50 par voie orale, rat-5 420 mg/kg

DL50 par voie orale, rat-4 300 mg/kg

par voie cutanée DL50-lapin-> 2 000 mg/kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 4,76

acétate de linalyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 14550

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 13360

[3R-(3 α ,3 α β ,6 α ,7 β ,8 α)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene:

Acute oral toxicity: similar to OECD TG 401: LD50 > 5000 mg/kg bw

Acute dermal toxicity: similar to OECD TG 402: LD50 > 5000 mg/kg bw

Acute inhalation toxicity: route to route extrapolation from oral: > 13000 mg/m³.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 13000

3,7-diméthyl-octane-3-ol:

DL50 par voie orale, rat-> 5 000 mg/kg

par voie orale rat Ld50-4 500 mg/kg

par Inhalation-rat CL10-male et femelle-8h-0,885 mg/l

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4500

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,885

pentadécane-15-olide:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

géraniol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3500

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,5

acétate de nopyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

beta-Caryophyllene:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) > 5000

Citronellol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3450

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2650

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,3

cedr-8(15)-ene:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

cinéole:

C(E)L50 (mg/l) = 102

bornane-2-one:

Pour. durée du test : 1 h Spécification : CL50 (Camphre ; CAS Nr. : 76-22-2) Paramètre : Poisson Pimephales promelas Valeur = 112 mg/l

Pour. durée du test : 24 h Spécification : CL50 (Camphre ; N° CAS : 76-22-2) Paramètre : Poisson Pimephales promelas Valeur = 111 mg/l

Pour. durée du test : 48 h Spécification : CL50 (Camphre ; N° CAS : 76-22-2) Paramètre : Poisson Pimephales promelas Valeur = 110 mg/l

Pour. durée du test : 72 h Spécification : CL50 (Camphre ; N° CAS : 76-22-2) Paramètre : Poisson Pimephales promelas Valeur = 110 mg/l

Pour. durée du test : 96 h Spécification : CL50 (Camphre ; N° CAS : 76-22-2) Paramètre : Poisson Brachydanio rerio Valeur = 35 mg/l

Pour. durée du test : 96 h Spécification : CL50 (Camphre ; N° CAS : 76-22-2) Paramètre : Poisson Brachydanio rerio Valeur = 50 mg/l

C(E)L50 (mg/l) = 50

Terpineol:

C(E)L50 (mg/l) = 68

acétate de linalyle:

Cyprinus carpio, valeur de la CL50 96 heures de 2,86 mg/L

Daphnia magna, valeur CE50 après 48 heures de 2,91 mg/L

Scenedesmus subspicatus, 72 heures d'exposition, valeur CE50 de 4,2 mg/L

C(E)L50 (mg/l) = 2,86

[3R-(3 α ,3 β ,6 α ,7 β ,8 α)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene:

OECD TG 203 Cyprinus carpio 96-h LC50 0.43 mg/L Semi-static conditions and measured concentrations were used.

Key study; rel. 1

OECD TG 202 Daphnia magna 48-h EC50 0.48 mg/L Semi-static test and measured concentrations were used. Key

study; rel. 1

C(E)L50 (mg/l) = 0,43

3,7-diméthyl-octane-3-ol:

Toxique pour les poissons CL50 semi-statique test-Danio rerio (poisson zèbre)-8,9 mg/l-méthode de 96 h: OCDE 203

semi-statique test TG CSEO-Danio rerio (poisson zèbre)-5 mg/l-méthode de 96 h: OCDE 203 TG toxique pour les

daphnies et autres invertébrés aquatiques – Daphnia magna CE50 immobilisation (gros cladocère)-14,2 mg/l-méthode

48 h: OECD TG 202 immobilisation CSEO-Daphnia magna (puce d'eau grande)-8,2 mg/l-48 h méthode: OECD TG 202

toxiques pour h méthode d'algues croissance Inhibition CE50 Desmodesmus subspicatus-(green algae)-13,2 mg/l-72 :

l'OCDE 201 TG CSEO-inhibiteur de croissance Desmodesmus subspicatus (algues vertes)-8,5 mg/l-méthode de 72 h:

OCDE 201 TG

C(E)L50 (mg/l) = 8,9

pentadécane-15-olide:

Toxicité pour les poissons CL0 - autres poissons - > 0,11 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE0 - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 1,27 mg/l - 48 h

C(E)L50 (mg/l) = 2

géraniol:

Test statique CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - env. 22 mg/l - 96 h (OCDE Ligne directrice 203)

Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 10,8 mg/l - 48 h (OCDE ligne directrice 202)

Inhibition de la croissance CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 13,1 mg/l - 72 h

C(E)L50 (mg/l) = 10,8

beta-Caryophyllene:

C(E)L50 (mg/l) = 0,17

Citronellol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,4

cedr-8(15)-ene:

no data available

alpha-Cedrene:

EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-0,044 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 0,044 10

10

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

3,7-diméthyl-octane-3-ol:

temps d'exposition d'aérobie-28 résultat : 60-70 %-rapidement biodégradable.

Méthode: OECD TG 301

géraniol:

Demande chimique en oxygène aérobie :

Temps d'exposition 3 jours

Résultat : 80 - 100% - Facilement biodégradable.

(Ligne directrice d'essai 301A de l'OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Relativement aux substances contenues:

géraniol:

log Pow: 3.47

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 0000

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 kg colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 5 kg colis 20 Kg

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: MATERIA PERICOLOSA PER L'AMBIENTE, SOLIDA, N.A.S. (terpinolo, acetato, bornan-2-one, Cineolo, [3R-(3 α ,3 $\alpha\beta$,6 α ,7 β ,8 $\alpha\alpha$)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene, alpha-Cedrene, ossido di difenile)

ADR/RID/IMDG: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Terpineol, acetate, bornane-2-one, cinéole, [3R-(3 α ,3 $\alpha\beta$,6 α ,7 β ,8 $\alpha\alpha$)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene, alpha-Cedrene, oxyde de diphényle)

ICAO-IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Terpineol, acetate, bornan-2-one, cineole, [3R-(3 α ,3 $\alpha\beta$,6 α ,7 β ,8 $\alpha\alpha$)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene, alpha-Cedrene, diphenyl ether)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 9

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger :

ADR: Code de restriction dans tunnel : --

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 kg

IMDG - EmS : F-A, S-F

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP14 - Écotoxique

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiés par rapport à la version précédente: 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.4. Mobilité dans le sol, 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification, 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H228 = Matière solide inflammable.

H332 = Nocif par inhalation.

H371 = Risque présumé d'effets graves pour les organes .

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Salvatex

Publié le 07/02/2020 - Ver. n. 2 du 09/03/2023

17 / 17

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

Geowin SDS rel. 11